

A découvrir : une association grisylienne méconnue de protection animale.

Depuis avril 2015, " Les Chachous de Chacha " est une association de protection animale basée dans le camping de Grisy-les-Plâtres.

L'objectif principal de l'association est de prendre en charge (stérilisation, soins et alimentation adoption) les chats abandonnés et errants de l'ensemble du Vexin. (*Info de l'association " Les Chachous de Chacha "*)

Actuellement, l'association prend sous son aile environ 100 chats supplémentaires chaque année et s'occupe occasionnellement d'autres animaux.



Les engagements de l'association envers les animaux.

- Sauver, accueillir, protéger et nourrir les chats errants ou en détresse et les futures mamans,
- Leur apporter tous les soins nécessaires,
- Leur trouver une famille à la hauteur de leurs besoins,
- Favoriser la stérilisation afin d'éviter la prolifération des chats errants,
- Gérer au maximum les « chats libres » si le contexte le permet (sécurité du territoire, etc.)
- Organiser des collectes alimentaires en magasin pour nos animaux,
- Aider les particuliers les plus démunis,
- Sensibiliser et informer le public, particulièrement les résidents du camping,
- Militer pour la révision des lois abusives et discriminatoires envers les animaux,
- Lutter contre les abandons, la maltraitance et les euthanasies.

Les actions des particuliers et organismes pour aider l'association et ses animaux

- Effectuer un don qui permettra de les nourrir, de les soigner et de les faire stériliser,
- Être famille d'accueil le temps de leur trouver des adoptants,
- Parrainer,
- Offrir un foyer en les adoptant,
- Diffuser, partager nos messages auprès de vos amis et sur les réseaux sociaux (appels aux dons, adoptions, etc.),

- Participer aux collectes alimentaires.
- Fournir de la nourriture, des produits d'hygiène et d'entretien, des matériaux pour construire des abris, etc

Camping- caravaning des Maurois.

04, rue des Maurois

95810 Grisy-les-Plâtres

Infos pratiques

L'association " Les Chachous de Chacha " étant reconnue d'intérêt général depuis décembre 2016, les dons financiers, à partir de 10 euros, ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% de leur montant (dans la limite de 20% du revenu imposable). Le reçu fiscal est délivré sur simple demande.

Liens utiles

[Site internet de l'association.](#)

[Contact avec l'association.](#)